

AVENANT N° 5 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Entre :

- le **MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**
représenté par la directrice des sports,
désigné ci-dessous par le ministère

et

- la **FEDERATION FRANÇAISE AERONAUTIQUE**
représentée par son président, Monsieur Jean-Luc CHARRON
désignée ci-dessous par la fédération,
Numéro de Siret : 78435441700023

PREAMBULE :

La convention pluriannuelle signée en 2014 par les deux parties prévoit que la subvention est notifiée chaque année par le ministère chargé des sports et en mentionne le montant prévisionnel. Le présent avenant a pour objet de définir les objectifs et actions retenus d'un commun accord pour 2017 et d'en fixer les modalités financières.

COMPLEMENT :

Considérant les mesures du comité interministériel égalité et citoyenneté du 6 mars 2015 qui prévoit notamment un droit universel au service civique d'une part et la mobilisation des fédérations sportives dans un programme « citoyens du sport » d'autre part ;

Il est ajouté au 1) de l'article 1 de la convention pluriannuelle 2014-2017 « Objet de la convention et engagements » la mention suivante :

- Obtenir l'agrément national de l'agence du service civique pour l'accueil de volontaires et promouvoir la signature de contrats (dans les structures affiliées de la fédération),
- Mettre en œuvre le plan fédéral Citoyens du sport afin de favoriser une plus grande accessibilité à la pratique sportive des jeunes âgés de 14 à 20 ans.

ARTICLE 1 : Objectifs particuliers

Dans le cadre des objectifs généraux définis à l'article 1 de la convention pluriannuelle, la fédération s'engage à mettre en œuvre la politique et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs partagés définis à l'article 1 et plans d'actions figurant dans les tableaux annexés au présent avenant tant pour la performance que pour le développement.

Les annexes font partie intégrale du présent document.

L'administration s'engage, sous réserve de la disponibilité des crédits, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs dans les conditions exposées ci-après.

JLC

ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle

Les tableaux annexés au présent avenant retracent les financements apportés en 2017 par le ministère chargé des sports aux projets de la fédération¹ concourant à la réalisation des objectifs généraux mentionnés à l'article 1 de la convention pluriannuelle et des objectifs et actions particuliers prévus.

ARTICLE 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement

Le montant de la subvention attribuée à la fédération sur le programme Sport pour l'année 2017 s'élève à 294 070 €. Déduction faite de l'avance prévisionnelle versée, soit 135 600 €, le solde restant s'élève à 158 470 €. Il est versé en une fois, après signature du présent avenant.

Par ailleurs pour mémoire, il convient d'ajouter à cette subvention 38 000 € concernant les aides personnalisées (toutes charges comprises) aux sportifs de haut niveau de la fédération mises en place auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF est chargé d'en assurer le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère.

Au total, le soutien financier direct du ministère s'élève donc à 332 070 €.

Aussi, la valorisation des cadres techniques affectés par le ministère en qualité de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération s'élève à : **227 718 €.**

Pour mémoire, la subvention précédemment versée au titre des indemnités de sujétion attribuées par le ministère aux agents publics exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération, conformément aux articles R. 131-16 et R. 131-23 du Code du sport est remplacée par le versement direct aux agents, par le ministère, d'une indemnité d'un montant égal.

ARTICLE 4 :

Les autres clauses de la convention initiale non contraires au présent avenant demeurent applicables.

Fait à Paris le

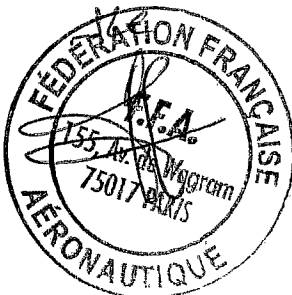
19 JUIL. 2017

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE AERONAUTIQUE

LA DIRECTRICE DES SPORTS

La directrice des sports

Laurence LEFEVRE



WISE LE 12/07/2017 DANS CHORUS PAR LE
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL
N° EJ ..2...10..1272040

¹ -dont le coût prévisionnel inscrit sur la demande de subvention est rappelé sur les tableaux annexes en regard de la subvention accordée

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 – Objectifs et indicateurs de performance

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs

Objectifs et indicateurs de performance nationaux retenus par le ministère		2015		2016		2017	
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires		Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
	Nombre de licences	39849	41000	39523	41000		41000
	Nombre d'ATP	1404	800	1794	800		800
	Nombre total de licences et d'ATP	41253	41800	41307	41800		41800
	Nombre et taux de licences féminines	2935 (7,37%)	3200 (7,8%)	2995 (7,58%)	3200 (7,8%)		3200 (7,8%)
	Nombre et taux de licences en ZUS	529 (1,33%)	460 (1,12%)	(%)	460 (1,12%)		460 (1,12%)
	Nombre et taux de licences de jeunes de 14 à 20 ans	4024 (10,1%)	4150 (10,12%)	4880 (11,84%)	4150 (10,12%)		4150 (10,12%)
	Nombre de clubs accueillant des personnes en situation de handicap	87	103		50		50
	Promouvoir la rigueur financière et l'efficacité des fédérations sportives						
	Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives	48,78	50,0 %	0	50,0 %		50,0 %
	Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs						
	Rang sportif de la France	1	2	1	2		2
	Taux de suivi médical complet - SHIN	96,67%	100%	100%	100%		100%
	Taux de suivi médical complet - Espoirs	92,31%	100%	100%	100%		100%
	Emplois d'avenir						
	Nombre d'emplois d'avenir	0	0	0	0		0
	Lettres de missions signées dans CTS-Web						
	Nombre et taux de lettres de missions signées	2 (66,67%)	3 (100%)	3 (100%)	100%		100%

Objectifs partagés		N-2		N-1		N	
Objectif	Indicateur	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Nombre de lettres de missions signées sur CTS Web	Taux de lettre signées	100%	100%	100	100%		100%
Développement des pratiques - NL	Nombre de nouveaux pratiquants ayant pris une licence	7977	9000	8050	9000		9000
Développement des pratiques - BIA	Nombre de bourse BIA distribuées	3349	2600	3994	2600		2600
Structuration fédérale	Nombre d'équipe régionales en activité	20	16	20	16		16
Formation	Nombre de juges-routiers-entraîneurs formés chaque année	25	25	30	25		25
Rang de la France aux compétitions de références	Classement de l'équipe de France au championnat du monde et championnat d'Europe	1	2	1	2		2
SMR HN	Taux de suivi médical complet - sportifs HN	97	100	100	100		100
SMR Espoirs	Taux de suivi médical complet - sportifs espoirs	92	100	100	100		100

JLC

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Objectifs / Action / Rubrique	Montants			Engag. fédéral
	Budget	Demande	Accordé	
Développement des pratiques - BJA	150 000 €	30 000 €	20 000 €	130 000 €
Action 1				
Promotion des pratiques sportives pour tous	150 000 €	30 000 €	20 000 €	130 000 €
Développement des pratiques - NI	150 000 €	30 000 €	20 000 €	130 000 €
Action 1	670 000 €	100 000 €	80 000 €	590 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	670 000 €	100 000 €	80 000 €	590 000 €
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires	40 000 €	10 000 €	10 000 €	30 000 €
Action 1	40 000 €	10 000 €	10 000 €	30 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	40 000 €	10 000 €	10 000 €	30 000 €
Rang de la France aux compétitions de références	445 000 €	230 000 €	178 000 €	267 000 €
Action 1	127 000 €	22 000 €	0 €	127 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	127 000 €	22 000 €	0 €	127 000 €
Action 2	318 000 €	208 000 €	178 000 €	140 000 €
Aides personnalisées (AP)	38 000 €	38 000 €	38 000 €	0 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	215 000 €	130 000 €	100 000 €	115 000 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	65 000 €	40 000 €	40 000 €	25 000 €
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives	56 000 €	28 000 €	28 000 €	28 000 €
Action 2	56 000 €	28 000 €	28 000 €	28 000 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	56 000 €	28 000 €	28 000 €	28 000 €
SMR HN	5 200 €	5 200 €	5 169 €	31 €
Action 3	5 200 €	5 200 €	5 169 €	31 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	5 200 €	5 200 €	5 169 €	31 €
SMR Espoirs	1 500 €	1 500 €	1 401 €	99 €
Action 3	1 500 €	1 500 €	1 401 €	99 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	1 500 €	1 500 €	1 401 €	99 €
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs	9 728 €	7 000 €	7 000 €	2 728 €
Action 3	9 728 €	7 000 €	7 000 €	2 728 €
Accompagnement sanitaire préventif	9 728 €	7 000 €	7 000 €	2 728 €
Formation	5 000 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €
Action 4	5 000 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €
Formations fédérales	5 000 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €
TOTAL	1 382 428 €	414 200 €	332 070 €	1 050 358 €


Dont montant destiné aux aides personnalisées :

38 000 €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

294 070 €

520

	Relevé d'Identité Bancaire IBAN
Cadre réservé au destinataire du relevé	
Titulaire du compte FEDERATION FRANCAISE AERONAUTIQUE	
Domiciliation PARIS ASSOCIATIONS (02837)	
RIB : 30004 00232 00020002881 85 IBAN : FR76 3000 4002 3200 0200 0288 185 BIC : BNPAFRPPAA	